

EN TOUS SENS**Et si tout le monde participait ?**

Les boutiques franchisées, qui avaient boudé la première Nuit des soldes, le 2 juillet, seront-elles plus nombreuses vendredi prochain, à participer à la Nuit de la rentrée, organisée par la municipalité de Sens et les Enseignes du Sénonais ? On l'espère. Car force est de constater que certains des magasins, qui n'avaient pas voulu ouvrir trois heures supplémentaires début juillet, ont ouvert toute la journée du 14 juillet. Ce jour-là, les rues étaient désertes. Ce qui n'était pas le cas du 2 juillet... Preuve que les absents ont toujours tort.

INSOLITE

Chat, alors ! Équilibriste né, le chat n'hésite jamais à se poster là où les esprits cha... grins n'imagineraient pas grimper ou n'oseraient s'aventurer. Sachant qu'un cha... pître n'est pas forcément rigolo, cet agile félin a squatté les épaules de son maître, sans doute pour assister au vertigineux cha... ssé-croisé des nombreux chineurs présents au vide-greniers de Passy, dimanche. Pas de quoi fouetter un chat à cette absence de bienséance mais une attitude plutôt originale de la part d'un matou, qui méritait bien, outre un coup de cha... peau, un petit clin d'œil. (Texte et photo de Patrick Guyot). ■

Sens → Vivre sa ville

SOCIÉTÉ ■ Une dizaine d'établissements recevant du public ont été évalués, hier, dans la ville de Sens

Accès aux handicapés : un test surprise

Bénévole de l'association Mobilité réduite, Jean-Michel Royère est venu évaluer, incognito, l'accessibilité de plusieurs établissements sénonais recevant du public. « Peut mieux faire... »

Olivier Richard
olivier.richard@centrefrance.com

Hier après-midi, place Drapès, à Sens, Jean-Michel Royère gare sa petite voiture sur l'une des trois places de stationnement réservées aux personnes handicapées. « Il y a suffisamment d'emplacements. Un bon point. » Canne à la main - séquelle d'une poliomyélite infantine - le retraité se dirige en boitant vers l'Hôtel de Ville. Et déchantant un peu. « L'entrée pour les personnes à mobilité réduite n'est pas indiquée. » Direction l'arrière du bâtiment, où se trouvent une quatrième place de parking réservée et un ascenseur : « Bien ! »



OUTILS. Jean-Michel Royère va jusqu'à mesurer l'inclinaison des rampes d'accès pour personnes handicapées. PHOTO OR

Les toilettes à la turque de la mairie ont « tout faux »

L'enthousiasme retombe à l'intérieur de la mairie. « Le guichet d'accueil est trop haut, il devrait y avoir une partie abaissée pour les personnes en fauteuil. » Quelques pas dans le hall et la visite s'achève aux toilettes. Pas

vraiment en apothéose. « La porte est trop étroite et ce sont des toilettes à la turque. Tout faux. »

Membre de l'association Mobilité réduite, Jean-Michel Royère est venu tester l'accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite (PMR), de plusieurs établissements recevant du public (ERP) et de la voirie du centre-ville de Sens. Le matin, il a fait de même à Migennes. La veille, il était dans une autre ville. La

semaine prochaine, il se rendra dans un autre département. Deux autres bénévoles de l'association font de même.

« Ce sont des audits express, réalisés incognito, explique Jean-Michel Royère. Nous voulons en faire au moins cent, d'ici le 11 février 2011, date anniversaire de la loi de 2005 sur l'accessibilité. Les résultats seront dévoilés au fur et à mesure, à partir du mois d'octobre, sous la forme de notes et de monta-

ges photo vidéo. »

Les testeurs utilisent tous la même grille d'évaluation. Ils notent, de 0 à 2, une dizaine de points pour chaque ERP : les places de stationnement à proximité, la hauteur des trottoirs, la présence d'ascenseur ou de rampe d'accès, les guichets d'accueil, le respect des normes des toilettes pour handicapés, etc. Ils font aussi une évaluation globale des aménagements urbains et des places

de stationnement.

Pour faire ses relevés, Jean-Michel Royère utilise un niveau (avec mesureur de pente) et surtout... sa canne, sur laquelle il a collé des marques. À 2 cm pour les trottoirs, 50 cm pour les bandes podotactiles (surfaces posées sur les trottoirs pour signaler aux piétons atteints d'une déficience visuelle un changement de niveau), 1,10 m pour les guichets, etc.

La Poste ? « Très bien »

Outre l'Hôtel de Ville de Sens, Jean-Michel Royère a testé une dizaine de bâtiments ouverts au public. Avec des fortunes diverses. La Poste ? « Très bien. L'accès extérieur ne pose pas de problème. Il y a un ascenseur bien signalé. À l'intérieur, un guichet est abaissé. » L'Office de Tourisme ? « Plutôt bien. Il y a juste le guichet, qui n'est pas aux normes. » Le cinéma Rex ? « Bien. Il y a une salle et des toilettes accessibles aux personnes en fauteuil. L'accès extérieur ne pose pas de problème. » C'est moins bon au commissariat de police : « Pas de place de parking pour personnes handicapées, un trottoir trop haut : une personne en fauteuil aura des difficultés à s'y rendre. »

Concernant les aménagements urbains, le constat est plutôt positif. Jean-Michel Royère a apprécié la multiplicité des places de stationnement, les nouveaux WC publics, les marquages au sol des cheminements pour personnes en fauteuil ou encore les bandes podotactiles. Une remarque toutefois : « Certains aménagements ne sont pas aux normes exactes. » ■

DÉJÀ EN 2009

L'association Mobilité réduite a déjà réalisé, en 2009, des « audits express » dans des dizaines de villes françaises, portant uniquement sur les places de stationnement réservées aux handicapés (GIG/GIC). Plusieurs villes icaunaises apparaissent dans le classement, à tous les niveaux.

Bons élèves. Migennes, Sens, Auxerre.

Élèves moyens. Saint-Florentin.

Mauvais élèves. Tonnerre, Joigny, Villeneuve-sur-Yonne, Avallon.

Source : www.accessiblepourmoi.com.

Une obligation légale avant 2015

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics, de l'habitat collectif et des établissements recevant du public (ERP) pour le 1^{er} janvier 2015 (1^{er} janvier 2011 pour les préfetures et les universités). La personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments et évoluer de manière continue, sans rupture et en toute sécurité.

« Notre association s'est fixée comme objectif de contrôler d'abord les établissements publics. Car nous estimons que l'État doit montrer l'exemple. Dès lors qu'il le fera, ce sera plus facile de l'imposer aux éta-

blissements privés », indique Jean-Michel Royère, bénévole de Mobilité réduite.

Les principales dispositions pour la voirie concernent : le stationnement, l'accès au trottoir, le passage piéton et les feux de signalisation. Et pour les ERP : le cheminement, la banque d'accueil, la circulation intérieure, les ascenseurs et les sanitaires. En outre, l'association Mobilité réduite a mis en ligne, sur son site internet (www.accessiblepourmoi.com), des fiches pratiques à l'intention des collectivités. ■

➔ **Contacts.** Mobilité réduite : 1 bis, avenue des Carrosses, 77210 Avon. Tél. 09.50.10.95.33. ou 06.81.56.69.93.

Chaussures BERNARD
Bruno et Guy, chausseurs à vos pieds

Présent à la
Nuit de la rentrée,
le **vendredi**
3 septembre
place de la Cathédrale

Qualité & Confort

Découvrez notre
NOUVELLE
COLLECTION

MÉPHISTO
MAGNANNI
GIOIELLO
ALEXANDRIA
SIOUX
LUXAT
MONDRIE
ROMIKA
ROHDE
EREL...

SENS • 14, rue d'Alsace-Lorraine • 03 86 65 34 58